

Deuxième Section

Les sept sacrements de ÉGLISE

1210 Les sacrements de la Loi Nouvelle sont institués par le Christ et ils sont au nombre de sept, à savoir le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Onction des malades, l'Ordre et le Mariage. Les sept sacrements touchent toutes les étapes et tous les moments importants de la vie du chrétien : ils donnent naissance et croissance, guérison et mission à la vie de foi des chrétiens. En cela il existe une certaine ressemblance entre les étapes de la vie naturelle et les étapes de la vie spirituelle (cf. S. Thomas d'A., s. th. 3, 65, 1).

1211 En suivant cette analogie on exposera d'abord les trois sacrements de l'initiation chrétienne (chapitre premier), ensuite les sacrements de guérison (chapitre deuxième), enfin les sacrements qui sont au service de la communion et de la mission des fidèles (chapitre troisième). Cet ordre n'est, certes, pas le seul possible, mais il permet de voir que les sacrements forment un organisme en lequel chaque sacrement particulier a sa place vitale. Dans cet organisme, l'Eucharistie tient une place unique en tant que " sacrement des sacrements " : " tous les autres sacrements sont ordonnés à celui-ci comme à leur fin " (S. Thomas d'A., s. th. 3, 65, 3).

Chapitre premier

Les sacrements de l'initiation chrétienne

1212 Par les sacrements de l'initiation chrétienne, le Baptême, la Confirmation et l'Eucharistie, sont posés les *fondements* de toute vie chrétienne. " La participation à la nature divine, donnée aux hommes par la grâce du Christ, comporte une certaine analogie avec l'origine, la croissance et le soutien de la vie naturelle. Nés à une vie nouvelle par le Baptême, les fidèles sont en effet fortifiés par le sacrement de Confirmation et reçoivent dans l'Eucharistie le pain de la vie éternelle. Ainsi, par ces sacrements de l'initiation chrétienne, ils reçoivent toujours davantage les richesses de la vie divine et s'avancent vers la perfection de la charité " (Paul VI, const. ap. " *Divinæ consortium naturæ* " ; cf. OICA *prænotanda* 1-2).

Article 1

Le sacrement du Baptême

1213 Le saint Baptême est le fondement de toute la vie chrétienne le porche de la vie dans l'Esprit (*vitæ spiritualis ianua*) et la porte qui ouvre l'accès aux autres sacrements. Par le Baptême nous sommes libérés du péché et régénérés comme fils de Dieu, nous devenons membres du Christ et nous sommes incorporés à l'Eglise et faits participants à sa mission (cf. Cc. Florence : DS 1314 ; CIC, can. 204, § 1 ; 849 ; CCEO, can. 675, § 1) : " *Le Baptême est le sacrement de la régénération par l'eau et dans la parole* " (Catech. R. 2, 2, 5).

I. Comment est appelé ce sacrement ?

1214 On l'appelle *Baptême* selon le rite central par lequel il est réalisé : baptiser (en grec *baptizein*) signifie " plonger ", " immerger " ; la " plongée " dans l'eau symbolise l'ensevelissement du catéchumène dans la mort du Christ d'où il sort par la résurrection avec lui (cf. Rm 6, 3-4 ; Col 2, 12), comme " nouvelle créature " (2 Co 5, 17 ; Ga 6, 15).

1215 Ce sacrement est aussi appelé " le *bain de la régénération et de la rénovation* en l'Esprit Saint " (Tt 3, 5), car il signifie et réalise cette naissance de l'eau et de l'Esprit sans laquelle " nul ne peut entrer au Royaume de Dieu " (Jn 3, 5).

1216 " Ce bain est appelé *illumination*, parce que ceux qui reçoivent cet enseignement [catéchétique] ont l'esprit illuminé ... " (S. Justin, apol. 1, 61, 12). Ayant reçu dans le Baptême le Verbe, " la lumière véritable qui illumine tout homme " (Jn 1, 9), le baptisé, " après avoir été illuminé " (He 10, 32) est devenu " fils de lumière " (1 Th 5, 5), et " lumière " lui-même (Ep 5, 8) :

Le Baptême est le plus beau et le plus magnifique des dons de Dieu... Nous l'appelons don, grâce, onction, illumination, vêtement d'incorruptibilité, bain de régénération, sceau, et tout ce qu'il y a de plus précieux. *Don*, parce qu'il est conféré à ceux qui n'apportent rien ; *grâce*, parce qu'il est donné même à des coupables ; *Baptême*, parce que le péché est enseveli dans l'eau ; *onction*, parce qu'il est sacré et royal (tels sont ceux qui sont oints) ; *illumination*, parce qu'il est lumière éclatante ; *vêtement*, parce qu'il voile notre honte ; *bain*, parce qu'il lave ; *sceau*, parce qu'il nous garde et qu'il est le signe de la seigneurie de Dieu (S. Grégoire de Naz., or. 40, 3-4 : PG 36, 361C).

II. Le Baptême dans l'économie du salut

Les préfigurations du Baptême dans l'Ancienne Alliance

1217 Dans la liturgie de la Nuit Pascale, lors de la *bénédiction de l'eau baptismale*, l'Église fait solennellement mémoire des grands événements de l'histoire du salut qui préfiguraient déjà le mystère du Baptême :

Par ta puissance, Seigneur, tu accomplis des merveilles dans tes sacrements, et au cours de l'histoire du salut tu t'es servi de l'eau, ta créature, pour nous faire connaître la grâce du Baptême (MR, Vigile pascale 42 : bénédiction de l'eau baptismale).

1218 Depuis l'origine du monde, l'eau, cette créature humble et admirable, est la source de la vie et de la fécondité. L'Écriture Sainte la voit comme " couvée " par l'Esprit de Dieu (cf. Gn 1, 2) :

Dès le commencement du monde, c'est ton Esprit qui planait sur les eaux pour qu'elles reçoivent en germe la force qui sanctifie (MR, Vigile pascale 42 : bénédiction de l'eau baptismale).

1219 L'Église a vu dans l'Arche de Noé une préfiguration du salut par le Baptême. En effet, par elle " un petit nombre, en tout huit personnes, furent sauvés par l'eau " (1 P 3, 20) :

Par les flots du déluge, tu annonçais le Baptême qui fait revivre, puisque l'eau y préfigurait également la mort du péché et la naissance de toute justice (MR, Vigile pascale 42 : bénédiction de l'eau baptismale).

1220 Si l'eau de source symbolise la vie, l'eau de la mer est un symbole de la mort. C'est pourquoi il pouvait figurer le mystère de la Croix. De par ce symbolisme le baptême signifie la communion avec la mort du Christ.

1221 C'est surtout la traversée de la Mer Rouge, véritable libération d'Israël de l'esclavage d'Égypte, qui annonce la libération opérée par le Baptême :

Aux enfants d'Abraham, tu as fait passer la mer Rouge à pied sec pour que la race libérée de la servitude préfigure le peuple des baptisés (ibid.).

1222 Enfin, le Baptême est préfiguré dans la traversée du Jourdain, par laquelle le peuple de Dieu reçoit le don de la terre promise à la descendance d'Abraham, image de la vie éternelle. La promesse de cet héritage bienheureux s'accomplit dans la nouvelle Alliance.

Le Baptême du Christ

1223 Toutes les préfigurations de l'Ancienne Alliance trouvent leur achèvement dans le Christ Jésus. Il commence sa vie publique après s'être fait baptiser par S. Jean le Baptiste dans le Jourdain (cf. Mt 3, 13), et, après sa résurrection, il donne cette mission aux apôtres : " Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit " (Mt 28, 19-20 ; cf. Mc 16, 15-16).

1224 Notre Seigneur s'est volontairement soumis au Baptême de S. Jean, destiné aux pécheurs, pour " accomplir toute justice " (Mt 3, 15). Ce geste de Jésus est une manifestation de son " anéantissement " (Ph 2, 7). L'Esprit qui planait sur les eaux de la première création, descend alors sur le Christ, en prélude de la nouvelle création, et le Père manifeste Jésus comme son " Fils bien-aimé " (Mt 3, 16-17).

1225 C'est dans sa Pâque que le Christ a ouvert à tous les hommes les sources du Baptême. En effet, il avait déjà parlé de sa passion qu'il allait souffrir à Jérusalem comme d'un " Baptême " dont il devait être baptisé (Mc 10, 38 ; cf. Lc 12, 50). Le Sang et eau qui ont coulé du côté transpercé de Jésus crucifié (Jn 19, 34) sont des types du Baptême et de l'Eucharistie, sacrements de la vie nouvelle (cf. 1 Jn 5, 6-8) : dès lors, il est possible " de naître de l'eau et de l'Esprit " pour entrer dans le Royaume de Dieu (Jn 3, 5).

Vois où tu es baptisé, d'où vient le Baptême, sinon de la croix du Christ, de la mort du Christ. Là est tout le mystère : il a souffert pour toi. C'est en lui que tu es racheté, c'est en lui que tu es sauvé, et, à ton tour tu deviens sauveur (S. Ambroise, sacr. 2, 6 : PL 16, 425C).

Le Baptême dans l'Église

1226 Dès le jour de la Pentecôte, l'Église a célébré et administré le saint Baptême. En effet, S. Pierre déclare à la foule bouleversée par sa prédication : " Convertissez-vous, et que chacun de vous se fasse baptiser au nom de Jésus Christ pour obtenir le pardon de ses péchés. Vous recevrez alors le don du Saint-Esprit " (Ac 2, 38). Les Apôtres et leurs collaborateurs offrent le Baptême à quiconque croit en Jésus : juifs, craignants-Dieu, païens (cf. Ac 2, 41 ; 8, 12-13 ; 10, 48 ; 16, 15). Toujours le Baptême apparaît comme lié à la foi : " Crois au Seigneur Jésus ; alors tu seras sauvé, toi et toute ta maison ", déclare S. Paul à son geôlier de Philippes. Le récit continue : " Le geôlier reçut le Baptême sur-le-champ, lui et tous les siens " (Ac 16, 31-33).

1227 Selon l'apôtre S. Paul, par le Baptême le croyant communie à la mort du Christ ; il est enseveli et il ressuscite avec lui :

Baptisés dans le Christ Jésus, c'est dans sa mort que tous nous avons été baptisés. Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême dans la mort, afin que, comme le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père nous vivions nous aussi dans une vie nouvelle (Rm 6, 3-4 ; cf. Col 2, 12).

Les baptisés ont " revêtu le Christ " (Ga 3, 27). Par l'Esprit Saint, le Baptême est un bain qui purifie, sanctifie et justifie (cf. 1 Co 6, 11 ; 12, 13).

1228 Le Baptême est donc un bain d'eau en lequel " la semence incorruptible " de la Parole de Dieu produit son effet vivificateur (cf. 1 P 1, 23 ; Ep 5, 26). S. Augustin dira du Baptême : " La parole rejoint l'élément matériel et cela devient un sacrement " (ev. Jo. 80, 3).

III. Comment est célébré le sacrement du baptême ?

L'initiation chrétienne

1229 Devenir chrétien, cela se réalise dès les temps des apôtres par un cheminement et une initiation à plusieurs étapes. Ce chemin peut être parcouru rapidement ou lentement. Il devra toujours comporter quelques éléments essentiels : l'annonce de la Parole, l'accueil de l'Évangile entraînant une conversion, la profession de foi, le Baptême, l'effusion de l'Esprit Saint, l'accès à la communion eucharistique.

1230 Cette initiation a beaucoup varié au cours des siècles et selon les circonstances. Aux premiers siècles de l'Église, l'initiation chrétienne a connu un grand déploiement, avec une longue période de *catéchuménat* et une suite de rites préparatoires qui jalonnaient liturgiquement le chemin de la préparation catéchuménale et qui aboutissaient à la célébration des sacrements de l'initiation chrétienne.

1231 Là où le Baptême des enfants est devenu largement la forme habituelle de la célébration de ce sacrement, celle-ci est devenue un acte unique qui intègre de façon très abrégée les étapes préalables à l'initiation chrétienne. De par sa nature même le Baptême des enfants exige un *catéchuménat postbaptismal*. Il ne s'agit pas seulement du besoin d'une instruction postérieure au baptême, mais de l'épanouissement nécessaire de la grâce baptismale dans la croissance de la personne. C'est le lieu propre du *catéchisme*.

1232 Le deuxième Concile du Vatican a restauré, pour l'Église latine, " le catéchuménat des adultes, distribué en plusieurs étapes " (SC 64). On en trouve les rites dans l'*Ordo initiationis christianæ adultorum* (1972). Le Concile a par ailleurs permis que, " outre les éléments d'initiation fournis par la tradition chrétienne ", on admette, en terre de mission, " ces autres éléments d'initiation dont on constate la pratique dans chaque peuple, pour autant qu'on peut les adapter au rite chrétien " (SC 65 ; cf. SC 37-40).

1233 Aujourd'hui, donc, dans tous les rites latins et orientaux, l'initiation chrétienne des adultes commence dès leur entrée en catéchuménat, pour atteindre son point culminant dans une seule célébration des trois sacrements du Baptême, de la Confirmation et de l'Eucharistie (cf. AG 14 ; CIC, can. 851 ; 865 ; 866). Dans les rites orientaux l'initiation chrétienne des enfants commence au Baptême suivi immédiatement par la Confirmation et l'Eucharistie, tandis que dans le rite romain elle se poursuit durant des années de catéchèse, pour s'achever plus tard avec la Confirmation et l'Eucharistie, sommet de leur initiation chrétienne (cf. CIC, can. 851, 2° ; 868).

La mystagogie de la célébration

1234 Le sens et la grâce du sacrement du Baptême apparaissent clairement dans les rites de sa célébration. C'est en suivant, avec une participation attentive, les gestes et les paroles de cette célébration que les fidèles sont initiés aux richesses que ce sacrement signifie et réalise en chaque nouveau baptisé.

1235 Le *signe de la croix*, au seuil de la célébration, marque l'empreinte du Christ sur celui qui va lui appartenir et signifie la grâce de la rédemption que le Christ nous a acquis par sa croix.

1236 L'*annonce de la Parole de Dieu* illumine de la vérité révélée les candidats et l'assemblée, et suscite la réponse de la foi, inséparable du Baptême. En effet, le Baptême est d'une façon particulière " le sacrement de la foi " puisqu'il est l'entrée sacramentelle dans la vie de foi.

1237 Puisque le Baptême signifie la libération du péché et de son instigateur, le diable, on prononce un (ou plusieurs) *exorcisme(s)* sur le candidat. Il est oint de l'huile des catéchumènes ou bien le célébrant lui impose la main, et il renonce

explicitement à Satan. Ainsi préparé, il peut *confesser la foi de l'Église* à laquelle il sera " confié " par le Baptême (cf. Rm 6, 17).

1238 L'*eau baptismale* est alors consacrée par une prière d'épiclèse (soit au moment même, soit dans la nuit pascale). L'Église demande à Dieu que, par son Fils, la puissance du Saint-Esprit descende dans cette eau, afin que ceux qui y seront baptisés " naissent de l'eau et de l'Esprit " (Jn 3, 5).

1239 Suit alors le *rite essentiel* du sacrement : le *Baptême* proprement dit, qui signifie et réalise la mort au péché et l'entrée dans la vie de la Très Sainte Trinité à travers la configuration au Mystère pascal du Christ. Le Baptême est accompli de la façon la plus significative par la triple immersion dans l'eau baptismale. Mais depuis l'antiquité il peut aussi être conféré en versant par trois fois l'eau sur la tête du candidat.

1240 Dans l'Église latine, cette triple infusion est accompagnée par les paroles du ministre : " N., je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ". Dans les liturgies orientales, le catéchumène étant tourné vers l'Orient, le prêtre dit : " Le serviteur de Dieu, N., est baptisé au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ". Et à l'invocation de chaque personne de la Très Sainte Trinité, il le plonge dans l'eau et le relève.

1241 L'*onction du saint chrême*, huile parfumée consacrée par l'évêque, signifie le don de l'Esprit Saint au nouveau baptisé. Il est devenu un chrétien, c'est-à-dire " oint " de l'Esprit Saint, incorporé au Christ, qui est oint prêtre, prophète et roi (cf. OBP 62).

1242 Dans la liturgie des Églises d'Orient, l'onction postbaptismale est le sacrement de la Chrismation (Confirmation). Dans la liturgie romaine, elle annonce une seconde onction de saint chrême que donnera l'évêque : le sacrement de la Confirmation qui, pour ainsi dire, " confirme " et achève l'onction baptismale.

1243 Le *vêtement blanc* symbolise que le baptisé a " revêtu le Christ " (Ga 3, 27) : est ressuscité avec le Christ. Le *cierge*, allumé au cierge pascal, signifie que le Christ a illuminé le néophyte. Dans le Christ, les baptisés sont " la lumière du monde " (Mt 5, 14 ; cf. Ph 2, 15).

Le nouveau baptisé est maintenant enfant de Dieu dans le Fils Unique. Il peut dire la prière des enfants de Dieu : le *Notre Père*.

1244 La *première communion eucharistique*. Devenu enfant de Dieu, revêtu de la robe nuptiale, le néophyte est admis " au festin des noces de l'Agneau " et reçoit la nourriture de la vie nouvelle, le Corps et le Sang du Christ. Les Églises orientales gardent une conscience vive de l'unité de l'initiation chrétienne en donnant la sainte Communion à tous les nouveaux baptisés et confirmés, même aux petits enfants, se souvenant de la parole du Seigneur : " Laissez venir à moi les petits enfants, ne les empêchez pas " (Mc 10, 14). L'Église latine, qui réserve l'accès à la sainte Communion à ceux qui ont atteint l'âge de raison, exprime l'ouverture du Baptême sur l'Eucharistie en approchant de l'autel l'enfant nouveau baptisé pour la prière du Notre Père.

1245 La *bénédiction solennelle* conclut la célébration du Baptême. Lors du Baptême de nouveau-nés la bénédiction de la mère tient une place spéciale.

IV. Qui peut recevoir le baptême ?

1246 " Tout être humain non encore baptisé, et lui seul, est capable de recevoir le Baptême " (CIC, can. 864 ; CCEO, can. 679).

Le Baptême des adultes

1247 Depuis les origines de l'Église, le Baptême des adultes est la situation la plus courante là où l'annonce de l'Évangile est encore récente. Le catéchuménat (préparation au Baptême) tient alors une place importante. Initiation à la foi et à la vie chrétienne, il doit disposer à l'accueil du don de Dieu dans le Baptême, la Confirmation et l'Eucharistie.

1248 Le catéchuménat, ou formation des catéchumènes, a pour but de permettre à ces derniers, en réponse à l'initiative divine et en union avec une communauté ecclésiale, de mener leur conversion et leur foi à maturité. Il s'agit d'une " formation à la vie chrétienne intégrale... par laquelle les disciples sont unis au Christ leur Maître. Les catéchumènes doivent donc être initiés ... aux mystères du salut et à la pratique d'une vie évangélique, et introduits, par des rites sacrés, célébrés à des époques successives, dans la vie de la foi, de la liturgie et de la charité du Peuple de Dieu " (AG 14 ; cf. OICA 19 et 98).

1249 Les catéchumènes " sont déjà unis à l'Église, ils sont déjà de la maison du Christ, et il n'est pas rare qu'ils mènent une vie de foi, espérance et charité " (AG 14). " La Mère Église les enveloppe déjà comme siens dans son amour en prenant soin d'eux " (LG 14 ; cf. CIC, can. 206 ; 788, § 3).

Le Baptême des enfants

1250 Naissant avec une nature humaine déchue et entachée par le péché originel, les enfants eux aussi ont besoin de la nouvelle naissance dans le Baptême (cf. DS 1514) afin d'être libérés du pouvoir des ténèbres et d'être transférés dans le domaine de la liberté des enfants de Dieu (cf. Col 1, 12-14), à laquelle tous les hommes sont appelés. La pure gratuité de la grâce du salut est particulièrement manifeste dans le Baptême des enfants. L'Église et les parents priveraient dès lors l'enfant de la grâce inestimable de devenir enfant de Dieu s'ils ne lui conféraient le Baptême peu après la naissance (cf. CIC, can. 867 ; CCEO, can. 681 ; 686, 1).

1251 Les parents chrétiens reconnaîtront que cette pratique correspond aussi à leur rôle de nourricier de la vie que Dieu leur a confiés (cf. LG 11 ; 41 ; GS 48 ; CIC, can. 868).

1252 La pratique de baptiser les petits enfants est une tradition immémoriale de l'Église. Elle est attestée explicitement depuis le deuxième siècle. Il est cependant bien possible que, dès le début de la prédication apostolique, lorsque des " maisons " entières ont reçu le Baptême (cf. Ac 16, 15. 33 ; 18, 8 ; 1 Co 1, 16), on ait aussi baptisé les enfants (cf. CDF, instr. " Pastoralis actio ").

Foi et Baptême

1253 Le Baptême est le sacrement de la foi (cf. Mc 16, 16). Mais la foi a besoin de la communauté des croyants. Ce n'est que dans la foi de l'Église que chacun des fidèles peut croire. La foi qui est requise pour le Baptême n'est pas une foi parfaite et mûre, mais un début qui est appelé à se développer. Au catéchumène ou à son parrain on demande : " Que demandez-vous à l'Église de Dieu ? " Et il répond : " La foi ! ".

1254 Chez tous les baptisés, enfants ou adultes, la foi doit croître *après* le Baptême. C'est pour cela que l'Église célèbre chaque année, dans la nuit pascale, le renouvellement des promesses du Baptême. La préparation au Baptême ne mène qu'au seuil de la vie nouvelle. Le Baptême est la source de la vie nouvelle dans le Christ de laquelle jaillit toute la vie chrétienne.

1255 Pour que la grâce baptismale puisse se déployer, l'aide des parents est importante. C'est là aussi le rôle du *parrain* ou de la *marraine*, qui doivent être des croyants solides, capables et prêts à aider le nouveau baptisé, enfant ou adulte, sur son chemin dans la vie chrétienne (cf. CIC, can. 872-874). Leur tâche est une véritable fonction ecclésiale (" officium " ; cf. SC 67) Toute la communauté ecclésiale porte une part de responsabilité dans le déploiement et la garde de la grâce reçue au Baptême.

V. Qui peut baptiser ?

1256 Sont ministres ordinaires du Baptême l'évêque et le prêtre, et, dans l'Église latine, aussi le diacre (cf. CIC, can. 861, § 1 ; CCEO, can. 677, § 1). En cas de nécessité, toute personne, même non baptisée, ayant l'intention requise, peut baptiser, en appliquant la formule baptismale trinitaire (cf. CIC 861, § 2). L'intention requise, c'est de vouloir faire ce que fait l'Église en baptisant. L'Église voit la raison de cette possibilité dans la volonté salvifique universelle de Dieu (cf. 1 Tm 2, 4) et dans la nécessité du Baptême pour le salut (cf. Mc 16, 16) (cf. DS 1315 ; 646 ; CIC, can. 861, § 2).

VI. La nécessité du baptême

1257 Le Seigneur lui-même affirme que le Baptême est nécessaire pour le salut (cf. Jn 3, 5). Aussi a-t-il commandé à ses disciples d'annoncer l'Évangile et de baptiser toutes les nations (cf. Mt 28, 20) (cf. DS 1618 ; LG 14 ; AG 5). Le Baptême est nécessaire au salut pour ceux auxquels l'Évangile a été annoncé et qui ont eu la possibilité de demander ce sacrement (cf. Mc 16, 16). L'Église ne connaît pas d'autre moyen que le baptême pour assurer l'entrée dans la béatitude éternelle ; c'est pourquoi elle se garde de négliger la mission qu'elle a reçu du Seigneur de faire " renaître de l'eau et de l'Esprit " tous ceux qui peuvent être baptisés. *Dieu a lié le salut au sacrement du Baptême, mais il n'est pas lui-même lié à ses sacrements.*

1258 Depuis toujours, l'Église garde la ferme conviction que ceux qui subissent la mort en raison de la foi, sans avoir reçu le Baptême, sont baptisés par leur mort pour et avec le Christ. Ce *Baptême du sang*, comme le *désir du Baptême*, porte les fruits du Baptême, sans être sacrement.

1259 Pour les *catéchumènes* qui meurent avant leur Baptême, leur désir explicite de le recevoir uni à la repentance de leurs péchés et à la charité, leur assure le salut qu'ils n'ont pas pu recevoir par le sacrement.

1260 " Puisque le Christ est mort pour tous, et que la vocation dernière de l'homme est réellement unique, à savoir divine, nous devons tenir que l'Esprit Saint offre à tous, d'une façon que Dieu connaît, la possibilité d'être associé(s) au mystère pascal " (GS 22 ; cf. LG 16 ; AG 7). Tout homme qui, ignorant l'Évangile du Christ et son Église, cherche la vérité et fait la volonté de Dieu selon qu'il la connaît, peut être sauvé. On peut supposer que de telles personnes auraient *désiré explicitement le Baptême* si elles en avaient connu la nécessité.

1261 Quant aux *enfants morts sans Baptême*, l'Église ne peut que les confier à la miséricorde de Dieu, comme elle le fait dans le rite des funérailles pour eux. En effet, la grande miséricorde de Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés (cf. 1 Tm 2, 4), et la tendresse de Jésus envers les enfants, qui lui a fait dire : " Laissez les enfants venir à moi, ne les empêchez pas " (Mc 10, 14), nous permettent d'espérer qu'il y ait un chemin de salut pour les enfants morts sans baptême. D'autant plus pressant est aussi l'appel de l'Église à ne pas empêcher les petits enfants de venir au Christ par le don du saint Baptême.

VII. La grâce du baptême

1262 Les différents effets du Baptême sont signifiés par les éléments sensibles du rite sacramentel. La plongée dans l'eau fait appel aux symbolismes de la mort et de la purification, mais aussi de la régénération et du renouvellement. Les deux effets principaux sont donc la purification des péchés et la nouvelle naissance dans l'Esprit Saint (cf. Ac 2, 38 ; Jn 3, 5).

Pour la rémission des péchés ...

1263 Par le Baptême, *tous les péchés* sont remis, le péché originel et tous les péchés personnels ainsi que toutes les peines du péché (cf. DS 1316). En effet, en ceux qui ont été régénérés il ne demeure rien qui les empêcherait d'entrer dans le Royaume de Dieu, ni le péché d'Adam, ni le péché personnel, ni les suites du péché, dont la plus grave est la séparation de Dieu.

1264 Dans le baptisé, certaines conséquences temporelles du péché demeurent cependant, tels les souffrances, la maladie, la mort, ou les fragilités inhérentes à la vie comme les faiblesses de caractère, etc., ainsi qu'une inclination au péché que la Tradition appelle la *concupiscence*, ou, métaphoriquement, " le foyer du péché " (*fomes peccati*) : " Laissée pour nos combats, la concupiscence n'est pas capable de nuire à ceux qui, n'y consentant pas, résistent avec courage par la grâce du Christ. Bien plus, 'celui qui aura combattu selon les règles sera couronné' (2 Tm 2, 5) " (Cc. Trente : DS 1515).

" Une créature nouvelle "

1265 Le Baptême ne purifie pas seulement de tous les péchés, il fait aussi du néophyte " une création nouvelle " (2 Co 5, 17), un fils adoptif de Dieu (cf. Ga 4, 5-7)

qui est devenu " participant de la nature divine " (2 P 1, 4), membre du Christ (cf. 1 Co 6, 15 ; 12, 27) et cohéritier avec Lui (Rm 8, 17), temple de l'Esprit Saint (cf. 1 Co 6, 19).

1266 La Très Sainte Trinité donne au baptisé la grâce sanctifiante, la grâce de la justification qui

– le rend capable de croire en Dieu, d'espérer en Lui et de L'aimer par les *vertus théologiques* ;

– lui donne de pouvoir vivre et agir sous la motion de l'Esprit Saint par les *dons du Saint-Esprit* ;

– lui permet de croître dans le bien par les *vertus morales*.

Ainsi, tout l'organisme de la vie surnaturelle du chrétien a sa racine dans le saint Baptême.

Incorporés à l'Église, Corps du Christ

1267 Le Baptême fait de nous des membres du Corps du Christ. " Dès lors, ... ne sommes-nous pas membres les uns des autres ? " (Ep 4, 25). Le Baptême incorpore à l'Église. Des fonts baptismaux naît l'unique peuple de Dieu de la Nouvelle Alliance qui dépasse toutes les limites naturelles ou humaines des nations, des cultures, des races et des sexes : " Aussi bien est-ce en un seul Esprit que nous tous avons été baptisés pour ne former qu'un seul corps " (1 Co 12, 13).

1268 Les baptisés sont devenus des " pierres vivantes " pour " l'édification d'un édifice spirituel, pour un sacerdoce saint " (1 P 2, 5). Par le Baptême ils participent au sacerdoce du Christ, à sa mission prophétique et royale, ils sont " une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis pour annoncer les louanges de Celui qui (les) a appelés des ténèbres à son admirable lumière " (1 P 2, 9). Le Baptême donne part au sacerdoce commun des fidèles.

1269 Devenu membre de l'Église, le baptisé n'appartient plus à lui-même (1 Co 6, 19), mais à Celui qui est mort et ressuscité pour nous (cf. 2 Co 5, 15). Dès lors il est appelé à se soumettre aux autres (cf. Ep 5, 21 ; 1 Co 16, 15-16), à les servir (cf. Jn 13, 12-15) dans la communion de l'Église, et à être " obéissant et docile " aux chefs de l'Église (He 13, 17) et à les considérer avec respect et affection (cf. 1 Th 5, 12-13). De même que le Baptême est la source de responsabilités et de devoirs, le baptisé jouit aussi de droits au sein de l'Église : à recevoir les sacrements, à être nourri avec la parole de Dieu et à être soutenu par les autres aides spirituelles de l'Église. (cf. LG 37 ; CIC, can. 208-223 ; CCEO, can. 675, 2).

1270 " Devenus fils de Dieu par la régénération [baptismale], (les baptisés) sont tenus de professer devant les hommes la foi que par l'Église ils ont reçue de Dieu " (LG 11) et de participer à l'activité apostolique et missionnaire du Peuple de Dieu (cf. LG 17 ; AG 7, 23).

Le lien sacramentel de l'unité des chrétiens

1271 Le Baptême constitue le fondement de la communion entre tous les chrétiens, aussi avec ceux qui ne sont pas encore en pleine communion avec l'Église catholique : " En effet, ceux qui croient au Christ et qui ont reçu validement le Baptême, se trouvent dans une certaine communion, bien qu'imparfaite, avec l'Église catholique ... Justifiés par la foi reçue au Baptême, incorporés au Christ, ils portent à juste titre le nom de chrétiens, et les fils de l'Église catholique les reconnaissent à bon droit comme des frères dans le Seigneur " (UR 3). " Le Baptême est donc le *lien sacramentel d'unité* existant entre ceux qui ont été régénérés par lui " (UR 22).

Une marque spirituelle indélébile...

1272 Incorporé au Christ par le Baptême, le baptisé est configuré au Christ (cf. Rm 8, 29). Le Baptême scelle le chrétien d'une marque spirituelle indélébile ("*character* ") de son appartenance au Christ. Cette marque n'est effacée par aucun péché, même si le péché empêche le Baptême de porter des fruits de salut (cf. DS 1609-1619). Donné une fois pour toutes, le Baptême ne peut pas être réitéré.

1273 Incorporés à l'Église par le Baptême, les fidèles ont reçu le caractère sacramentel qui les consacre pour le culte religieux chrétien (cf. LG 11). Le sceau baptismal rend capable et engage les chrétiens à servir Dieu dans une participation vivante à la sainte Liturgie de l'Église et à exercer leur sacerdoce baptismal par le témoignage d'une vie sainte et d'une charité efficace (cf. LG 10).

1274 Le "*sceau du Seigneur* " ("*Dominicus character* " : S. Augustin, ep. 98, 5: PL 33, 362) est le sceau dont l'Esprit Saint nous a marqués " pour le jour de la rédemption " (Ep 4, 30 ; cf. Ep 1, 13-14 ; 2 Co 1, 21-22). " Le Baptême, en effet, est le sceau de la vie éternelle " (S. Irénée, dem. 3). Le fidèle qui aura " gardé le sceau " jusqu'au bout, c'est-à-dire qui sera resté fidèle aux exigences de son Baptême, pourra s'en aller " marqué du signe de la foi " (MR, Canon Romain 97), avec la foi de son Baptême, dans l'attente de la vision bienheureuse de Dieu – consommation de la foi – et dans l'espérance de la résurrection.

En bref

1275 *L'initiation chrétienne s'accomplit par l'ensemble de trois sacrements : le Baptême qui est le début de la vie nouvelle ; la Confirmation qui en est l'affermissement ; et l'Eucharistie qui nourrit le disciple avec le Corps et le Sang du Christ en vue de sa transformation en Lui.*

1276 "*Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit* " (Mt 28, 19-20).

1277 *Le Baptême constitue la naissance à la vie nouvelle dans le Christ. Selon la volonté du Seigneur il est nécessaire pour le salut, comme l'Église elle-même, à laquelle introduit le Baptême.*

1278 Le rite essentiel du Baptême consiste à plonger dans l'eau le candidat ou à verser de l'eau sur sa tête, en prononçant l'invocation de la Très Sainte Trinité, c'est à dire du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

1279 Le fruit du Baptême ou grâce baptismale est une réalité riche qui comporte : la rémission du péché originel et de tous les péchés personnels ; la naissance à la vie nouvelle par laquelle l'homme devient fils adoptif du Père, membre du Christ, temple du Saint-Esprit Par le fait même, le baptisé est incorporé à l'Église, Corps du Christ, et rendu participant du sacerdoce du Christ.

1280 Le Baptême imprime dans l'âme un signe spirituel indélébile, le caractère, qui consacre le baptisé au culte de la religion chrétienne. En raison du caractère le Baptême ne peut pas être réitéré (cf. DS 1609 et 1624).

1281 Ceux qui subissent la mort à cause de la foi, les catéchumènes et tous les hommes qui, sous l'impulsion de la grâce, sans connaître l'Église, cherchent sincèrement Dieu et s'efforcent d'accomplir sa volonté, peuvent être sauvés même s'ils n'ont pas reçu le Baptême (cf. LG 16).

1282 Depuis les temps les plus anciens, le Baptême est administré aux enfants, car il est une grâce et un don de Dieu qui ne supposent pas des mérites humains ; les enfants sont baptisés dans la foi de l'Église. L'entrée dans la vie chrétienne donne accès à la vraie liberté.

1283 Quant aux enfants morts sans Baptême, la liturgie de l'Église nous invite à avoir confiance en la miséricorde divine, et à prier pour leur salut.

1284 En cas de nécessité, toute personne peut baptiser, pourvu qu'elle ait l'intention de faire ce que fait l'Église, et qu'elle verse de l'eau sur la tête du candidat en disant : " Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ".